L'écho des gamètes

Lettre de l'Association C.L.A.R.A.

(Comité de soutien pour la Légalisation de la GPA et l'Aide à la Reproduction Assistée)

Adresse : 9 rue de Marseille 94700 Maisons-Alfort

Site internet : http://claradoc.gpa.free.fr Mail : claradoc.gpa@free.fr

Communication - presse : 06 07 35 13 35 (Sylvie)

Lettre n° 56 – 3ème trimestre 2022

Bonjour à toutes et à tous, cher (e) s adhérent (e) s,

Tout d'abord nous espérons que vous allez tous bien, et que votre projet parental se concrétise, pour celles et ceux qui sont déjà entrés dans le processus, ou que votre projet prend forme pour les autres.

Nous sommes un peu en retard pour cette Newsletter, mais avions voulu laisser passer l'Assemblée Générale annuelle, qui a réuni plus de 80 personnes (limite fixée par la mairie de Paris-Centre, où elle se déroulait). Cette année, nous n'avons pas eu la visite de la Manif Pour Tous, sans doute pas intéressée dès qu'il n'y a pas d'élections à l'horizon ! Comme chaque année, la réunion s'est tenue à huis clos et a eu beaucoup de succès. Nous remercions les deux intervenantes, Geneviève Delaisi et Laurence Roques, pour avoir partagé avec nous leurs dernières réflexions (voir compte-rendu au point 1 ci-après). Ensuite, comme cela est la coutume dans nos réunions, des couples sont venus apporter leurs témoignages de recours à la GPA et nous les en remercions, tout comme nous avons été très heureux d'avoir eu la chance de recueillir le témoignage de deux jeunes femmes de 20 et 22 ans, nées par GPA aux USA. Enfin, cette matinée a été suivie d'une petite séance de dédicaces et d'un déjeuner avec les co-présidents de l'association, de membres du CA et des adhérents Premium présents à l'AG. Dans l'après-midi, des professionnels venus des Etats-Unis ont reçu des couples pour les informer.

Nous commençons déjà à préparer le prochain Séminaire de l'Association, qui devrait se tenir en avril prochain (la date vous sera communiquée début janvier).

D'ici là et d'ici la prochaine Newsletter, nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année !

Bien à vous,

Sylvie et Dominique MENNESSON, Co-présidents de l'Association C.L.A.R.A.

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

1. RETOUR SUR L'AG DE L'ASSOCIATION A PARIS LE 22 OCTOBRE

PARTIE I

Actualités

Messages essentiels délivrés par les co-présidents :

- La GPA a repris de plus belle depuis la fin des interdictions de voyager liées au COVID, notamment aux USA
- ATTENTION aux pays qui ne pratiquent pas de GPA éthique (notamment les pays de l'Est de l'Europe). Il nous faut insister auprès des medias pour qu'ils comprennent que l'Ukraine n'est pas la « destination favorite » des Français
- Il faut convaincre les politiques, très frileux, et pas seulement les Français, du bien-fondé de la GPA
- Il faut témoigner (dans les medias) et raconter vos histoires de GPA, qui démontrent que c'est la seule possibilité d'avoir un enfant pour les couples infertiles est la GPA
- Il faut profiter de la mise en place de la RCA (reconnaissance conjointe anticipée pour les couples de femmes) pour faire avancer la GPA

Ensuite Sylvie a présenté les rapports moral et financier (http://claradoc.gpa.free.fr/affdoc.php?ndoc=1131) de l'association, ainsi que le plan d'actions pour l'année 2023. Puis, il a été procédé aux votes règlementaires concernant l'action de l'association pour l'année 2022, dont voici les résultats ci-après.

VOTES

RAPPORT MORAL ET PLAN D'ACTIONS 2023 : voté à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER : comptes présentés et votés à l'unanimité

COTISATION 2022 : Proposition d'augmentation de la cotisation : passer de 35 euros à 40 euros le montant de la cotisation annuelle (voté à l'unanimité).

Donc, le quitus est donné à l'équipe du Conseil d'Administration.

PARTIE II

Après la présentation par Dominique et Sylvie Mennesson des actualités et du rapport moral et financier, la psychanalyste Geneviève Delaisi (qui s'intéresse à la GPA depuis l'origine, bien avant son interdiction en France) retrace l'historique de la GPA en France. Elle fait remarquer notamment par une comparaison entre l'AMP avec tiers (don de gamètes) et la GPA, que la France a autorisé le processus d'AMP avec tiers alors qu'elle interdit la GPA, qui selon elle, a moins d'implications psychologiques chez la mère et l'enfant que le don de gamètes qui représente un « don d'hérédité ». Par ailleurs, elle souligne que selon elle, le président Macron n'a rien compris à la problématique de la GPA, qu'il confond avec la filiation (alors que cela n'a rien à voir).

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

Nous tenons à votre disposition une copie de l'enregistrement audio réalisé par nos soins.

Dominique Mennesson, Geneviève Delaisi et Laurence Roques (Photo Association CLARA)

Puis Laurence Roques, avocate, prend la parole pour expliquer où en est la législation ou plutôt la jurisprudence en France concernant la GPA à la suite du vote de la loi de bioéthique en août 2021 (qui veut obliger les couples à adopter leurs propres enfants nés par GPA). Laurence s'occupe de plusieurs dizaines de couples dans l'association, qui galèrent pour obtenir la transcription de la filiation de leurs enfants. La plupart des problèmes proviennent du blocage systématique effectué par le ministère des Affaires Européennes et Etrangères via ses ambassades dans le monde.

Nous tenons à votre disposition une copie de l'enregistrement audio réalisé par nos soins.

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

Geneviève Delaisi et Laurence Roques (Photo Association CLARA)

PARTIE III TEMOIGNAGES

Comme toujours, les 3 témoignages présentés sont très émouvants et constituent des preuves que la GPA est réellement le seul processus possible pour certaines formes d'infertilité. Nous vous invitons à vous rendre sur le forum des adhérents pour dialoguer avec les personnes qui sont venues témoigner au cours de l'AG et/ou avec d'autres couples proches de votre région.

Cette année, nous avons même eu le plaisir de vous présenter les témoignages de deux enfants adultes nées par GPA : Manon (20 ans, étudiante en droit), et Fiorella (22 ans, étudiante en arts graphiques). Toutes deux sont issues d'une GPA réalisée aux USA et toutes deux ont une sœur jumelle. Fiorella a écrit son histoire dans un petit livre illustré pour enfants « Ma famille, la GPA et moi » (éditions Fauves), que vous pouvez aussi commander auprès de l'association ou sur les sites internet FNAC, Amazon...

Chacune raconte son histoire et notamment comment elle a appris la façon dont elles sont nées. Aucun traumatisme, et surtout beaucoup d'amour pour leur mère et aucune ambiguïté sur qui est leur maman ! Une différence entre les deux témoignages : Manon ne connaît pas la donneuse d'ovocytes (et ne cherche pas à la connaître) et Fiorella en revanche, la connaît depuis toujours.

Merci à toutes les deux … ainsi qu'à Amandine, Bénédicte et Delphine d'avoir eu le courage de témoigner !

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

2. SALONS DESIR D'ENFANT ET OPPOSANTS A LA GPA

La troisième édition du salon « Désir d'enfant » qui réunit les acteurs de la lutte contre l'infertilité a eu lieu les 3 et 4 septembre à Paris. Contrairement aux deux premières éditions qui avaient soulevé des polémiques notamment attisées par LMPT et quelques organisations prétendues féministes, l'édition de cette année n'accueillait pas de professionnels de la GPA. En effet, la société qui loue les locaux avait prétexté des plaintes de riverains agacés par le bruit généré par les interventions médiatisés de LMPT pour demander à l'organisateur de ne pas avoir de GPA à l'ordre du jour. A contrecœur, il avait dû s'exécuter face à ce qui relève du chantage.

Dans ce cadre, l'Association amie « Les Cigognes de l'Espoir » a eu la géniale idée d'organiser des séances de dédicaces de nombreux ouvrages liés à l'infertilité, qu'ils soient écrits par des professionnels ou des patients. C'est dans ce cadre que la famille MENNESSON a eu l'occasion de dédicacer les livres « Moi Valentina, née par GPA » ou « La GPA, ma famille et moi » ou encore « Interdits d'enfants, 20 ans après ».

Une perspective insupportable pour la fachosphère qui a s'est répandue en anathèmes « Salon « Désir d'enfant » : GPA masquée et business de la procréation » accusant le salon de faire donc à nouveau le relais d'une pratique illégale sur notre territoire et qui

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

porte gravement atteinte à la dignité des femmes et des enfants. Malgré la reprise de ces arguments fallacieux par quelques groupes féministes essentialistes, ces polémiques n'ont pratiquement pas été reprises par les médias.

Lors du salon, quelques excités de LMPT ont tenté d'exister bruyamment, mais des dispositions préfectorales judicieusement prises à la demande de l'organisateur ont permis de repousser ces nuisances à distance pour préserver les oreilles des exposants, visiteurs et riverains. A noter une nouvelle fois l'absence des féministes essentialistes, sûrement trop focalisées ces derniers temps à stigmatiser les femmes trans (lire l'article de Libération [Entre féministes Terf et extrême droite, des passerelles idéologiques pour un même combat antitrans]).

Bien sûr, fidèles à leur idéologie de réalité alternative, LMPT et autres associations intégristes ont revendiqué ensuite d'avoir fait reculer la GPA en France.

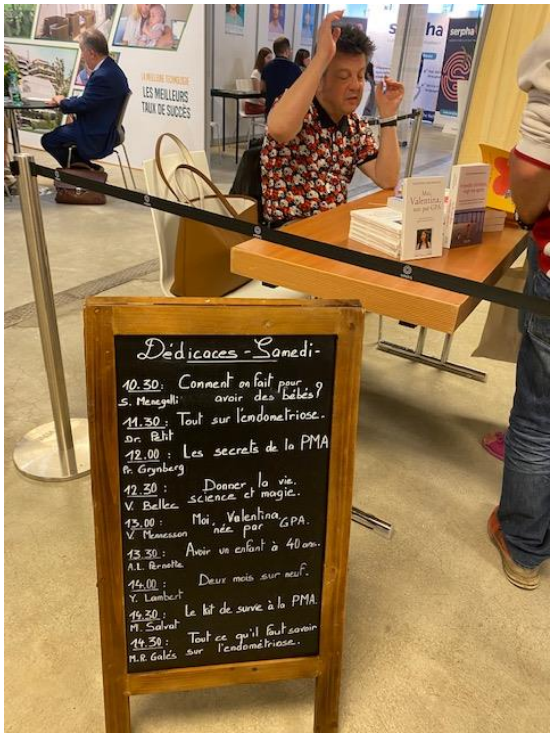

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

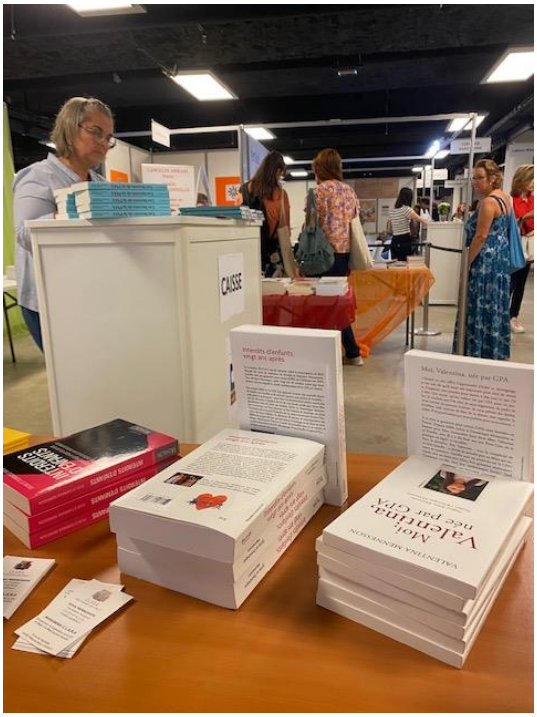

3. DU NOUVEAU DANS LE TRANSPORT DES GAMETES ET EMBRYONS

Nous avons rencontré au Salon Désir d'enfants un transporteur de gamètes, qui a l'habitude de faire transiter les gamètes fabriqués en Espagne ou Angleterre, et même ailleurs, et de les envoyer aux USA ou au Canada en passant par des pays du Nord (Danemark, Norvège...) afin d'y faire une PMA (et pourquoi pas une GPA, puisqu'aucun justificatif n'est nécessaire). Il lui est même arrivé de faire sortir des embryons de centres d'AMP en France, en les faisant transiter par ces mêmes pays ou par la Grèce ! Il dispose d'un agrément du ministère de la santé pour cela, et a déjà réalisé des centaines d'acheminement vers le lieu final d'AMP (ou GPA).
Voici ses coordonnées :

Simon Hedley - simon@ivfcouriers.com – 06 13 79 94 37

Merci de nous faire remonter vos expériences si vous les contactez et en tous cas de les partager dans le forum des adhérents !

4. TRANSCRIPTION INTEGRALE : A NOUVEAU DE L'ESPOIR ?

On rappellera la comparaison très pertinente faite par Me Roques : « la GPA et loi française, c'est comme une série Netflix. Il y a toujours une nouvelle saison et des retournements de situation, impossible de s'ennuyer. »

Après l'immense victoire de 2019 et la révolution jurisprudentielle qu'elle a entrainée dont plus de 600 familles ont bénéficié, nous étions tous attristés et en colère à la suite du retour en arrière partiel introduit par la loi du 2 août 2021. Mais assez rapidement cette loi s'est avérée impraticable et pas seulement en matière de transcription post-GPA. Rapidement les magistrats et les juristes ont exprimé de sérieuses critiques, avec

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

notamment un colloque organisé à la cour de cassation que nous avons relaté dans une précédente newsletter.

Cela n'a donc pas été une surprise pour l'association de découvrir que la Chancellerie avait lancé une consultation sur un projet de refonte du code de droit international privé. Il repose sur le rapport d'un groupe de travail qui a fait un ensemble de propositions pour mettre fin aux incohérences du dispositif légal actuel et le mettre en conformité avec les conventions internationales et européennes qu'a ratifié la France. Le but est également de clarifier et faciliter les procédures pour un bon exercice de la justice. Les propositions comportent un chapitre sur la GPA qui propose de reconnaître les jugements et les actes étrangers :
« Lorsqu'une convention portant sur la procréation ou la gestation pour autrui a été conclue dans un État qui l'autorise, la filiation de l'enfant qui en est issu peut être établie par le juge selon la loi de cet État, si une partie en fait la demande. Le juge s'assure au préalable que la convention a été conclue et exécutée dans le respect des dispositions du droit de l'État en cause. Conformément au principe de proportionnalité, il tient compte des buts poursuivis, des intérêts en présence et notamment de l'intérêt de l'enfant, ainsi que des effets de l'application de cette loi dans l'ordre juridique français. »

Notons également que ce travail de refonte se déroule au moment où l'Union Européenne travaille sur un règlement de reconnaissance transfrontière des filiations dont l'in des objectifs déclarés et de mettre fin aux discriminations que subissent certaines familles non-traditionnelles.

Nous nous mobilisons très activement sur ces sujets avec nos experts et partenaires et ne manqueront pas de vous informer au fur et à mesure des avancées.

5. VIE DE L'ASSOCIATION

N'hésitez à consulter régulièrement le Forum adhérents pour obtenir des informations plus détaillées, vous tenir au courant des dernières évolutions ou partager vos propres expériences et informations. En cas de problème, appelez-nous ou envoyez un mail pour demander un RV rapide (voir les dates des permanences). Nous avons repris les permanences en présentiel au siège de l'association depuis l'année dernière… Mais venez avec vos masques ! La permanence est hebdomadaire, tous les jeudis de 9h00 à 12h00. Nous pouvons aussi organiser des Skype (réservés en priorité aux nouveaux adhérents) sur demande de RV, de façon plus personnalisée.

6. COTISATION 2022

Comme vous l'avez constaté lors de la dernière AG, une augmentation de la cotisation pour 2023 a été votée en AG le 22 octobre dernier, passant de 35 euros à 40 euros. Elle est annuelle et valable du 1er janvier au 31 décembre 2023. Vous pouvez d'ores et déjà la payer dès le mois de décembre pour l'année prochaine ! Cela vous permettra de pouvoir continuer à bénéficier de toutes les informations et conseils de l'association. C'est très facile, il vous suffit d'aller cliquer sur l'onglet « Mise à jour » (après vous être connecté avec vos identifiants) et de suivre les instructions.

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

Nous en profitons pour vous signaler que l'association a voté depuis 3 ans la mise en place d'un service PREMIUM, devant la recrudescence de demandes personnalisées et de dossiers parfois complexes, de la part des couples. En effet, même si nous avons élaboré des fiches pratiques qui vous permettent, une fois de retour en France, de savoir que faire pour obtenir vos papiers et droits, chaque cas est particulier et certains d'entre eux demandent un suivi régulier et un énorme travail de contrôle. N'hésitez pas à aller télécharger les fiches pratiques qui se trouvent dans la page Bibliothèque/documents de l'association (cliquer sur le bouton éponyme à gauche sur n'importe quelle page).

Aussi, nous avons proposé ce service « premium » pour le suivi personnalisé administratif de vos dossiers. Il ne s'agit pas de se substituer à des compétences d'avocats mais, uniquement dans le cas de démarches administratives, de vous aider à constituer votre dossier de demande et à le suivre tout au long des embûches et méandres de l'administration afin de vous faire gagner beaucoup de temps, d'argent… Et de stress ! Cela permettra aussi de nous consacrer davantage à nos adhérents. Ce service est payant, les deux membres du couple doivent avoir adhéré et l'un d'eux doit avoir payé un montant de 70 euros.

Nous rappelons que l'adhésion à l'association est individuelle, et qu'un couple doit donc régler deux fois la cotisation annuelle (cela fait 2 fois 40 euros). Ainsi, un couple qui n'adhèrerait qu'avec un seul paiement n'aurait qu'une seule adresse e-mail et qu'un seul adhérent pouvant participer aux événements et permanences. Comme indiqué ci-dessus, la cotisation du service PREMIUM ne dispense pas de régler la cotisation du second membre du couple. Cela porte la cotisation avec premium à 70+40 = 110 euros (au lieu de 105 l'année dernière) pour un couple.

Non seulement c'est important pour les finances de l'association, mais cela nous permet aussi de mieux connaître nos membres, de vous permettre de participer à nos événements (colloques, AG, réunions locales, etc.) … De plus, nous devons pouvoir vous demander votre identité lors de votre inscription, pour des raisons de sécurité et de confiance. Nous avons également besoin que chaque membre adhère à la charte éthique.

7. Participations à des ITW medias, et à des manifestations nationales et internationales

Dominique a débattu début août sur Europe1 sur la nième tentative de la droite religieuse de passer une loi contre la GPA. Il était opposé à Ludovine de la Rochère. Moment très pénible tant cette femme est agressive avec ses propos délirants et surtout empêche perpétuellement ses contradicteurs de parler. En plus il a été coupé à la fin. La radio a dit que ce n'était pas volontaire…

Soit, mais pourquoi les journalistes tendent-ils le micro à une personne qui n'a absolument aucune compétence sur le sujet ? A moins que la malveillance en soit une ?

https://www.europe1.fr/emissions/Europe-1-Soir/gpa-faut-il-renforcer-larsenal-legislatif-4126100

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

Attention, l'écoute d'une harpie réactionnaire peut agresser l'oreille et l'intelligence.

Pour information, Europe 1, autrefois radio sérieuse, a été racheté par le groupe Bolloré, qui après Cnews étend son emprise idéologique. Cnews s'est faite remarquer notamment pour son soutien absolu d'Eric Zemmour ou la diffusion d'un documentaire anti-avortement. Et où l'on peut notamment subie les interventions d'une chroniqueuse politique nommée Ludovine de la Rochère…

Et pour la petite histoire, comme les fois précédentes, les députés n'ont pas validé les propos mensongers des rédacteurs d'amendement hors-sujet pour s'en prendre à nos familles. Ils voulaient nous mettre en prison, ils se sont pris une nouvelle tôle !

On peut lire ici le CR des débats :

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2022-2023/deuxieme-seance-du-jeudi-24-novembre-2022

8. Communiqués de presse, livres et articles sur l'AMP

Articles et communiqués de presse de l'association C.L.A.R.A. et de ses soutiens :

La légalisation de la GPA est-elle inéluctable en France ? (Arnaud Aubry et Olivia Elkaim, La Vie) :
http://claradoc.gpa.free.fr/affdoc.php?ndoc=1120

Autres articles :

Mères porteuses : Survol de l'encadrement juridique pancanadien (Jessica Matte, Équipe Jurisource.ca) :
http://claradoc.gpa.free.fr/affdoc.php?ndoc=1123

Greffe utérine : bilan de cinq ans de pratique aux États-Unis (CHARLÈNE CATALIFAUD, Le Quotidien du Médecin) :
http://claradoc.gpa.free.fr/affdoc.php?ndoc=1125

« Les gestatrices et les familles qu'elles aident sont criminalisées de manière simpliste » (Arantza Rodríguez, Deia) :
http://claradoc.gpa.free.fr/affdoc.php?ndoc=1126

Cuba légalise le mariage pour tous et la GPA « solidaire » (L'Obs) :
http://claradoc.gpa.free.fr/affdoc.php?ndoc=1128

Pas de suite pénale après l'accouchement en France d'une mère porteuse ukrainienne venue à cause de la guerre (L'Obs) :
http://claradoc.gpa.free.fr/affdoc.php?ndoc=1129

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

Certains de ces articles n'ont pu exister que grâce aux témoignages d'adhérents. Merci à eux ! C'est indispensable si nous voulons éclairer nos concitoyens et faire reculer l'obscurantisme.

9. Fonctionnement de l'association et du CA

Comme dans toute association, un conseil d'administration élu lors de l'AG organise la vie de l'association et prend les décisions à cette fin. Ses membres y contribuent par leurs propositions, leurs réflexions, leurs votes, et en participant activement lors des manifestations qu'organise l'association.

Nous lançons régulièrement un appel à candidatures aux personnes volontaires pour nous retrouver en région parisienne une fois par trimestre. La prochaine réunion aura lieu en janvier 2023. Vous pouvez nous contacter si vous voulez participer à la gouvernance de l'association !

10. Appel en faveur de la légalisation de la GPA

Nous avons réuni près de 2500 signataires à ce jour pour notre "APPEL" (voir sur le site C.L.A.R.A. à la page d'accueil : http://claradoc.gpa.free.fr). Vous pouvez toujours le faire « tourner » autour de vous !

N'hésitez pas à le diffuser largement autour de vous !

http://claradoc.gpa.free.fr/affdoc.php?ndoc=922

11. Page Facebook de l'association CLARA

Nous avons une page *facebook* de l'association intitulée Association C.L.A.R.A. Merci de vous y rendre pour aller *liker* et de poster vos commentaires / demandes et autres propos.

https://www.facebook.com/claradoc.gpa.free.fr

12. Page Instagram de l'Association

Depuis plusieurs mois, nous avons ouvert un compte Instagram pour l'Association. Merci de nous suivre ! Il faut aller taper dans le moteur de recherche d'Instagram :

« Clarassociation » : vous y trouverez les derniers posts et dernières vidéos. N'hésitez pas à nous envoyer vos propres posts, nous les enverrons sur notre page facebook et instagram si nous considérons qu'ils respectent notre charte éthique.

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

13. Carnet rose : Les bébés C.L.A.R.A. du troisième trimestre 2022

Rendons tout d'abord hommage à Léo, accueilli par sa maman en septembre dernier. Félicitations à Amélie, présidente de l'association MRKH, qui a attendu si longtemps mais voit tous ses efforts récompensés !

Sont arrivés en France avec leurs parents récemment :

Béa et Maxine*, nés en Californie le 3 juillet 2022
Martin, né en Floride, le 11 juillet 2022
Eva, née en Californie, le 19 juillet 2022
Vincent*, né au Texas, le 1er août 2022
Claudie*, née en Californie le 12 août
Michele, née en Floride le 19 août 2022
Sanson, né au Canada (Toronto) le 28 août 2022
Lucille et Sam*, nés à Boston le 6 septembre 2022
Rose*, née au Texas le 22 septembre 2022
Elisa, née à Las Vegas le 2 octobre 2022
Richard et Léo, nés à Los Angeles le 21 octobre 2022

(*) pseudos

Félicitations aux heureux parents !

Nous tenons aussi à féliciter les futurs parents dont les gestatrices sont enceintes (nous savons qu'il y en a pas mal !) et nous leur souhaitons une excellente grossesse et… Que tout se passe bien jusqu'à leur retour en France !

10 - Nouvelle rubrique : « témoignages » de GPA :

Nous vous offrons ici une tribune, que nous proposons d'éditer dans chaque Newsletter, si vous aussi vous voulez raconter votre histoire de GPA à tous les adhérents, actuels et futurs dans ces lignes. Nous recevons souvent de très beaux témoignages que nous vous proposons de publier ici. N'hésitez pas à nous écrire votre propre expérience (format 1 à 2 pages maxi, et si possible avec une photo) sans citer de nom d'agence ou autre intermédiaire, mais juste en parlant avec votre cœur. Nous nous donnons le droit de choisir les histoires parmi celles qui peuvent profiter à toutes et à tous ! Ces témoignages vous donneront peut-être le courage de vous lancer dans cette belle aventure, car même avec des difficultés, on peut y arriver !
Merci pour ces témoignages émouvants et pleins d'espoir !

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

Témoignage de Bénédicte et Jonathan : « La GPA, un acte d'amour avant tout [1]»

Je m'appelle Bénédicte et notre histoire commence en décembre 2009 quand nous apprenons que je suis atteinte d'un cancer du col de l'utérus à un stade avancé. Le ciel nous tombe alors sur la tête car avec Jonathan mon mari, nous sommes ensemble depuis trois ans. Nous avions alors respectivement 28 et 29 ans et aucun d'entre nous n'avait encore d'enfants. Nous décidons d'abord de faire des traitements de chimiothérapie radiothérapie et curiethérapie, et de faire une conservation d'ovocytes après une simulation ovarienne. Six ovocytes sont alors vitrifiés au CHU de Dijon. À l'époque on nous explique que le moment venu « *on fera ce qu'il faudra pour vous rendre vos ovocytes* », alors nous, nous faisons confiance à ces médecins de l'époque. Et puis pour nous, l'important était de soigner cette maladie au plus vite.

C'est à ce moment-là que nous faisons la connaissance de l'Association CLARA. Sylvie et Dominique nous ont apporté un grand soutien, c'est toujours très important dans ces moments-là de savoir que quelqu'un a déjà vécu la même chose que nous et que nous ne sommes pas seuls dans cette situation. En six mois je combats ce cancer.

On se laisse alors du temps, on profite de la vie pendant quelques années (et aussi on met de l'argent de côté car on sait que ça coûte cher la GPA à l'étranger) mais on se rend très vite compte que nos ovocytes, on ne pourra jamais les récupérer car le centre d'AMP où ils sont conservés refuse de nous les rendre.

Alors on se renseigne sur la greffe d'utérus, et puis trois ans s'écoulent avant que l'on comprenne que la greffe, ne sera pas pour nous (les critères de sélection sont trop exigeants et avec mon cancer je n'ai aucune chance). Alors en 2017 nous prenons la décision de faire appel à une GPA. Nous choisissons d'aller aux USA et de faire aussi appel à une donneuse d'ovocytes (puisque je ne peux pas utiliser mes embryons).

Nous sommes tombés sur des gens incroyables là-bas, des personnes qui ont des solutions pour nous et qui semblent vraiment nous comprendre. Nous avons rencontré Mélinda (la femme qui a accepté de nous aider) en septembre de cette même année. Une femme incroyable pour qui nous avons eu un coup de cœur presque instantané. Nous avons choisi notre donneuse d'ovocytes grâce à une « base de données » fournie par notre agence (celle qui nous a mis en relation avec Mélanie également). Choisir une donneuse n'a pas été facile car on recherche quelqu'un qui nous ressemble mais on ne trouve pas. Et puis un jour, on s'arrête sur une personne sans savoir réellement pourquoi, cette personne nous plaît grâce à toutes ses qualités décrites dans un document assez fourni, avec plein de photos, ses motivations, son passé médical sur 3 générations… Et pour nous cela devint comme une évidence ! C'était elle que nous devions choisir ! C'est donc grâce à ces deux femmes formidables, et à une super équipe professionnelle pluridisciplinaire américaine qu'Abby, notre magnifique merveille est née en mai 2019.

---

[1] Tous droits réservés. Ce témoignage ne peut être communiquée à l'extérieur sans l'autorisation expresse de l'association. Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

Depuis Jonathan et moi sommes comblés de bonheur. Notre fille est un bébé extraordinaire et nous sommes les parents les plus heureux du monde. Notre chemin a été long mais notre expérience aux USA s'est très bien passée. Et grâce enfin à l'aide précieuse de Sylvie et Dominique de l'association Clara, nous avons pu avoir notre livret de famille et la reconnaissance totale à l'État civil français de notre fille. Voici notre histoire. J'espère qu'elle pourra aider les autres couples en recherche de parenté, et faire comprendre à la société mais surtout aux décideurs politiques, ce que c'est réellement la GPA. *Un acte d'amour avant tout* !

PETIT RAPPEL DE QUELQUES REGLES DE PRUDENCE :

- **Ne pas aller dans les pays qui ne proposent pas le droit du sol ou qui ne fournissent pas de décision de justice pour établir la parenté (même et surtout dans les pays européens !).**
- **Ne pas accepter de votre avocat ou du Consulat qu'un seul des deux parents soit inscrit sur l'acte de naissance**
- **Ne pas croire les « coaches » ou autres « consultants » ou soi-disant « bénévoles » qui vous racontent qu'un « post-birth order » est préférable à un « pre-birth order », que seule une décision juridique en France vous permet d'être reconnus comme parents, ou que l'adoption par le conjoint est la seule solution (Or, on sait que ça prend du temps, que ces décisions font souvent l'objet d'un appel ou même n'aboutissent pas… même si certains avocats prétendent avoir eu « des cas » sans vous préciser s'il s'agit d'adoption simple ou si la gestatrice figure sur l'acte de naissance.**
- **Fuyez les intermédiaires (généralement des sociétés espagnoles en mèche avec des cliniques des pays de l'Est, qui vous escroquent) et traitez en direct avec des cliniques et des agences réputées.**
- **Pensez à la confidentialité des informations, à commencer par celles que vous mettez sur les réseaux sociaux concernant votre projet ou votre parcours**

APPEL A TEMOIGNAGES :

Si vous êtes volontaires, n'hésitez pas à nous écrire pour nous laisser vos coordonnées, notamment téléphoniques !

LOI SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Nous voudrions rappeler que les nouvelles règlementations européennes sur la protection des données personnelles obligent tous les sites internet à préciser aux personnes qui s'inscrivent leurs droits. Vous les trouverez donc sur notre site, et également ci-après :
http://www.cnil.fr/vos-droits/vos-droits/

Notre association va mettre en place un dispositif pour prouver le respect des nouvelles dispositions de la loi sur la conservation des données personnelles.

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.

Ne doutez pas que notre association applique depuis longtemps cette nécessité de confidentialité, et ne diffuse jamais vos coordonnées sans votre autorisation expresse (par exemple, quand un couple veut rentrer en contact avec un autre couple pour bénéficier de son expérience).

Mais nous devons désormais formaliser ce respect, qui figure déjà dans notre charte éthique.

Echanges de courriels :

Pensez à mettre dans les « favoris » de votre messagerie l'ensemble des contacts de l'association (liste ci-dessous), et ce surtout si votre adresse de login est du type hotmail ou yahoo car nos envois sont parfois traités comme du « spam » par cette dernière. De manière générale une messagerie de type gmail est préférable.

C.L.A.R.A. Contacts

Secrétariat, adhésions	claradoc.gpa.secgen@free.fr
Cathy : référente locale région PACA	claradoc.gpa.paca@free.fr
Cécile : référente locale région Normandie	claradoc.gpa.normand@free.fr
Amandine : référente locale pour la région Est	claradoc.gpa.est@free.fr
Sylvie : relations Presse et Communication	claradoc.gpa.respcom@free.fr / **06 07 35 13 35**
Dominique : conseil situation légale et transcription	claradoc.gpa@free.fr
Arielle : publications, témoignages	claradoc.gpa@free.fr

Cette Newsletter est un document confidentiel de l'Association CLARA, qui ne peut être communiqué (même partiellement) à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Association. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu de l'Association et pourra faire l'objet de poursuites.